

Rue de l'Industrie,10
1000 Bruxelles
RPM Bruxelles 0476.201.605
TVA : BE 476.201.605

Le Conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société Distrigaz le **mardi 13 mai 2008 à 10h00** à 1000 Bruxelles, Place du Trône 1, à l'assemblée générale ordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour arrêté comme suit:

1. Rapports

Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration (*) et du rapport du commissaire (*) relatifs aux comptes annuels et aux comptes consolidés au 31 décembre 2007.

2. Comptes annuels

Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 (*), en ce compris l'attribution aux 702.636 actions existantes d'un dividende unitaire brut de 251,36 euros, soit un net de 188,52 euros.

3. Décharge aux administrateurs

Proposition de donner décharge aux administrateurs pour leur mandat pendant l'exercice 2007.

4. Décharge au commissaire

Proposition de donner décharge au commissaire pour le mandat relatif à l'exercice 2007.

5. Nominations statutaires

Conseil d'administration:

- Madame Hilde Crevits et Monsieur Claude Marinower ont remis respectivement leur démission le 3 juillet 2007 et le 26 février 2008;
- le Conseil d'administration a désigné, à titre provisoire et après avis du Comité de nomination et de rémunération, Messieurs Philip Heylen et Luc Janssens en qualité d'administrateur, respectivement le 28 novembre 2007 et le 19 mars 2008.

Proposition de:

- désigner définitivement Monsieur Philip Heylen en qualité d'**administrateur** de la société. Il reprendrait le mandat de Madame Hilde Crevits qui vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013;
- désigner définitivement Monsieur Luc Janssens en qualité d'**administrateur** de la société. Il reprendrait le mandat de Monsieur Claude Marinower qui vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

6. Divers

*

* *

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires voudront bien se conformer aux dispositions des articles 23 et 24 des statuts.

Les actionnaires **en nom** seront admis à l'assemblée pour autant qu'ils aient informé la société, **pour le 7 mai 2008 au plus tard**, de leur intention d'être présents ou représentés, ainsi que du nombre de parts sociales pour lequel ils y participeront (02/510.75.15).

Les dépôts de titres **au porteur** seront reçus **jusqu'au 7 mai 2008 inclus** au siège social de la société ou aux sièges, succursales et agences des établissements bancaires suivants: Fortis Banque, ING Belgique, KBC Banque, Dexia Banque Belgique.

Les actionnaires sont invités à se présenter **avant 9h20** afin de faciliter les opérations de confection de la liste des présences.

Le Conseil d'administration

(*) Ces documents sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires sur simple demande au siège social ou par téléphone (02/510.75.15) ou par e-mail (info@distrigaz.be), à partir du 17 avril 2008.